



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 54 juillet 1990

ISSN 029117 - CCP 77.44.4I.P

BLANC, BLEU, VERT ... ?

Le "LIVRE BLANC" de l'Ile de France est le document préalable à la révision du schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne qui doit décider l'avenir de la Région, jusqu'en 2.015.

Il sera discuté avec les responsables politiques, économiques de la Région. Les Associations ont, déjà, pu l'étudier avec beaucoup d'intérêt.

Le référendum, souhaité par le Conseil de Paris, y est évoqué pour des opérations bien définies comme "La Francilienne"... mais les pouvoirs des Maires ont été singulièrement accrus depuis 1965, tout comme les soucis écologiques des 6 millions d'électeurs de la Région (16 % de la France)

Première réaction, sous la forme d'un "Livre Bleu" contre-signé par les Présidents des Conseils Généraux et le Maire de Paris. Suivie par l'annonce d'un "Livre Vert" écologiste et de celui des 980 Maires d'opposition (sur 1281). Le Livre Bleu s'inscrit dans la plupart des domaines contre l'omniprésence de l'Etat.

Cette question n'a pas été reprise en compte dans un sondage lancé par FR 3 consacré essentiellement au cadre de vie. Dans ce sondage, 3 franciliens sur 4 admettent le refus de permis de construire pour protéger campagne et forêts, 2 sur 3 s'inquiètent de la qualité de l'eau (rivière ou robinets), le bruit ne gêne apparemment qu'à Paris et dans le Val de Marne. Et la sécurité est au premier rang des soucis pour 1/3 des habitants. 10 % considèrent leur quartier comme défavorisé....

Mais revenons au Livre Blanc : Des remarques préliminaires :

- il est regrettable que l'on n'ait pu, à quelques mois

**Association pour l'aménagement et l'animation du XVI^e Arrondissement (agrée le 18.3.78)
Responsable de la publication Simone PAREZ ; 4, place de Mexico, 75116 Paris**

prés, utiliser les données du recensement 1990

- la plupart des cartes trop petites sont d'une lecture ardue.

Voici, un peu dans le désordre, nos principales réactions à ce document :

- le diagnostic sur la situation actuelle, l'analyse des mécanismes d'évolution, l'inventaire des défis sont pertinents mais les orientations envisagées, les solutions à mettre en place manquent de précision.

- sous le prétexte de faire de l'I.D.F. un pôle d'attraction économique de premier plan à l'échelle européenne, la volonté décentralisatrice n'apparaît pas suffisamment. Aucune allusion à l'aménagement du territoire. Le rapport donne souvent l'idée d'une Région Parisienne trop "sangsue" par rapport à la province.

- il n'est pas fait mention, sauf erreur, de la nécessité capitale à nos yeux de tout faire pour stabiliser la population de la région, au niveau maximum de 20 % de la population française.

- l'étude de la circulation paraît insuffisante : veut-on réellement privilégier les transports en commun par rapport à la voiture individuelle (précision d'autant plus utile après la position prise récemment par M. VERBRUGGE, Préfet de Police). Rien n'est dit sur les "flux de circulation", la création de vastes parkings à la périphérie de la zone centrale, la réglementation concernant le stationnement, les couloirs réservés, la livraison par camions (qui dans cette même zone devrait, sauf permis spéciaux rares, s'effectuer après 20 h. et avant 8 h)

- la volonté d'inverser la tendance du tissu social de Paris et de la proche banlieue, trop monolithique (personnes âgées, fortunées et souvent seules) anomalie accentuée par l'afflux des bureaux et du tourisme, n'apparaît pas suffisamment.

Sur ce point, le rapport est trop timide quant à la construction de logements sociaux en zone centrale (par l'utilisation de terrains appartenant à l'Etat, à la S.N.C.F. aux communes, des friches industrielles)

Et rien n'est dit sur les mesures à prendre pour "éparpiller" davantage la population immigrée dans le but de faire disparaître les ghettos et favoriser l'intégration.

- l'aide financière aux communes défavorisées, par une certaine péréquation de la fiscalité (taxe sur la création de bureaux dans les communes privilégiées) est insuffisamment évoquée.

- Il aurait été souhaitable d'être plus précis sur les mesures de sauvegarde de l'environnement : eau, évacuation des déchets, espaces verts, qualité de l'air, problèmes énergétiques, lutte contre le bruit, politique foncière en I.D.F....

- le développement des villes nouvelles et de nouveaux pôles d'attraction ne paraît pas assez volontariste : incitations fiscales, limitation des charges sociales pour favoriser la création de bureaux, d'entreprises, construction d'universités, d'hôpitaux, de centres culturels, Etc...

- le problème des permis d'installation, à Paris et petite couronne, des Sociétés étrangères n'est pas évoqué. Et il n'est pas dit que les activités économiques devraient participer davantage au développement du logement et des transports dans leur ville.

- la nécessité d'accroître les équipements de proximité, les "aménités" des Anglais, indispensables pour créer ou maintenir une certaine "qualité de la vie" est totalement passé sous silence, exemple :

les centres de soins (alors que l'on ferme certains dispensaires de la Croix Rouge)
les petites Maisons de Retraite de quartier qui font cruellement défaut

les haltes-garderies, crèches qui sont insuffisantes (et une fermeture est annoncée dans le 16°)

les petits bureaux de poste (il faut parfois faire 2 kms aller retour pour atteindre la Poste (nécessité de plus en plus fréquente avec la multiplication des codes)

- Il n'est pas question, enfin, de mesures à prendre pour le maintien des petits commerces de quartier indispensables pour les personnes âgées et pour donner une certaine vie dans nos rues. Et, pourquoi pas aussi, les cinémas...

En conclusion : Nous ne pouvons nous départir d'un certain pessimisme : ce vaste programme est-il autre chose qu'un catalogue de "vœux pieux" ?

Et cette volonté planificatrice indispensable pour "aller de l'avant" risque de se trouver en butte, non seulement à l'individualisme des français, mais aussi au louable souci de décentralisation et aux égoïsmes municipaux.

AQUARIUM DU TROCADERO DERNIERES NOUVELLES

Des nouvelles depuis notre dernière Lettre : le projet vient d'être présenté et accepté par la Commission des Sites de Paris. L'édifice sera enterré et s'intégrera totalement dans la déclivité naturelle du site.

L'ancienne entrée conservée servira d'issue de secours et entrée pour les matériels, la nouvelle plus élégante s'ouvrira sur une petite place d'accueil ronde.

Sa structure métallique de couleur bronze soutiendra d'immenses verrières non réfléchissantes et les murs seront de béton sablé beige rosé. Un petit dôme éclairera la partie eau de mer. Des baies vitrées, en périphérie de la cascade extérieure, dans l'axe du Palais de Chaillot permettront une communication visuelle avec les jardins. M. VERGELY, architecte paysagiste, a proposé un bel aménagement paysagé, très dense au-dessus de l'aquarium qui préserve quelques "monuments" : un ginkgo biloba des noisetiers de byzance, des pins bleus de Chine.

Nous sommes allés rêver au futur dans ce qui fut quelque temps notre cauchemar. Rêve ou réalité, tout semblait déjà un peu transfiguré : les marchands du Temple s'enfuyaient devant les forces de l'ordre, l'aquarium décrépi, mais muré, s'endormait avant sa mue, les enfants, les visiteurs étrangers reprenaient possession des allées, le soleil brillait.....

Et nous disons "Bravo" aux efforts conjugués du Maire du 16° et du Préfet de Police. Et merci.....

Le R.M.I.

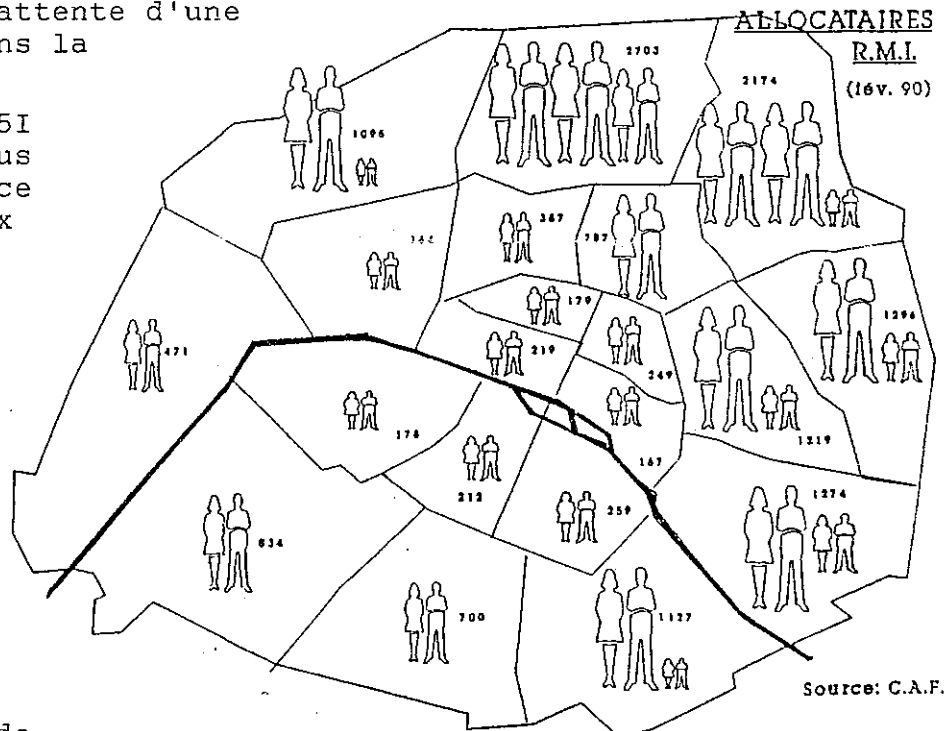
Ce sigle est maintenant entré dans notre langage pour dire à la fois détresse et espoir.

Le Revenu minimum d'insertion a été mis en place pour assurer à certains très défavorisés un revenu de "transition" permettant une survie dans l'attente d'une nouvelle entrée dans la société.

Dans notre Lettre 51 d'Octobre 1989, nous avons déjà évoqué ce problème douloureux

Quel est le point quantitatif actuel de la situation des "Rmistes" de Paris ?

Nous devons à la Commission "Justice à Paris" cette information de février dernier indiquée sur le plan ci-contre.



Source: C.A.F.

84 % des Français jugent cet effort de

solidarité normal. Et l'institution de cette allocation n'a suscité que quelques doutes sur le volet "réinsertion", difficile à mettre en place

PASSY- KENNEDY.....

Le projet nous est cher : pendant des années nous y avons réfléchi, jusqu'à notre participation au Jury du Concours institué par le Ministre Méhaignerie, en 1988, pour décider du meilleur projet.

Des vices de forme et un recours des riverains en avaient retardé la réalisation. Cela a permis à la Ville, ses Elus, son Administration de "peaufiner" le dossier : la densité des bâtiments construits a été réduite de 44.000 m2 à 40.000 m2 et

et l'espace vert s'est agrandi en conséquence de 2.000 m², il passe de 13.500 m² à 15.500 m².

Et selon le voeu du Conseil d'arrondissement, et celui des Associations, la proportion des logements aidés doit être augmentée et passera à 35 % du programme des logements prévus.

Nos autres demandes : gymnase de 2.000 m² enterré, équipements sociaux et culturels sont retenus dans le nouveau projet approuvé à l'unanimité (moins 1 voix) par le Conseil d'Arrondissement, puis par le Conseil de Paris, en Avril dernier.

RECREATION MATHEMATIQUE

Un des projets envisagés par la Ville de Paris pour améliorer circulation et stationnement consiste en la création de nombreux parkings souterrains.

Cela permet quelques réflexions "simplistes" :

Si ces parkings sont résidentiels : la situation s'améliore.

Mais autrement, dans un quartier donné, un parking de 500 places est annoncé - médiatisation aidant - cette construction attirant au lieu de dissuader - il peut s'y présenter 600, 700 clients potentiels :

prenons 600, hypothèse modeste - 500 = 100 évincés nouveaux qui n'auront plus qu'à rechercher dans le quartier une place en surface (dont le nombre aura diminué, disposition envisagée par le même projet.)

Certes, il est écrit : "il y aura beaucoup d'appelés mais peu d'élus" mais même pour ces derniers, Paris est-il toujours un paradis ?

RUES LIBRES DANS LE XVI°

Comme déjà, l'an dernier; l'association AUTRE (association des usagers des transports et de la rue) a organisé les 9 et 10 Juin dernier, avec le parrainage du Ministère de l'Environnement et de France Culture, une caravane itinérante d'autobus, de vélos, de patineurs, d'automobilistes en voiture à énergie électrique, qui, de mairie en mairie, voulaient expliquer aux parisiens et à leurs élus l'importance des espaces publics parisiens pour les piétons, les automobilistes se cantonnant à la voirie qui leur est réservée.

La caravane s'est ébranlée de la Place de Varsovie où XVI° Demain faisait l'accueil et la promotion de ses "bonnes idées" au nom de AUTRE qui l'avait délégué.

Nos Elus MM. Paul BECHARD et CANE avaient été conviés par le Maire du XVI° à souhaiter "bon vent" à la caravane et à recueillir les suggestions pour le XVI°. Nous avons été fort surpris, et très heureux de les voir arriver, eux-mêmes en vélo, habillés pour un vrai départ du Tour de France ! Après avoir recueilli les dossiers, ils ont l'un et l'autre, enfourché leur

vélo pour nous accompagner jusque dans le 15°. Quelle sympathique participation concrète à notre effort !

Un bref bilan de nos demandes, dans le XVI°, depuis un an, a été remis à J.P. BECHARD. Nous en reparlerons.

Notre Conseil d'Administration a pensé qu'il serait utile que nous nous investissions davantage précisément sur cet aspect de la qualité de la vie si important, quel que soit l'âge des habitants de l'arrondissement.

Ainsi donc, adhérents, ou simple lecteur de cette Lettre, si vous êtes prêts à devenir un observateur vigilant de votre rue, de votre quartier, faites nous signe, dès la rentrée. Merci de votre réponse. Et n'hésitez pas à en parler autour de vous.

LECTURE ESTIVALE ... un budget militaire

En remontant un peu le temps, nous avons découvert dans des archives familiales, un livret militaire de 1862, sous Napoléon III.

Ne résistons pas au plaisir de découvrir quelques étrangetés de ce livret de la date d'incorporation de son détenteur du 1.10.1862 à celle de sa libération le 31.12.1868, un peu plus de 6 ans plus tard...

A cette incorporation, le soldat était crédité au titre d'un compte de "classe individuelle" d'une première mise de 25 frs, recette qui se reportait, page après page, de la 17^e à la 42^e; il fallait tenir ses comptes si longtemps ...

Sur ce livret figuraient les dépenses d'habillement et d'un petit équipement personnel : deux chemises : 5 frs 20, un caleçon : 2 frs, une paire de souliers : 6 frs 25, deux paires de guêtres de toile : 2 frs 80, une cravate : 0 frs 55, le livret militaire : 0 frs 30, un (!) mouchoir, une gamelle individuelle, un pompon.... et des dépenses : ressemelage : 2 frs 50, réparation de la calotte : 0 frs 02....

Et en recettes : le "produit des journées d'incorporation" la solde de 7 frs 28 centimes pour le 1^{er} Trimestre (91 journées à 0 frs 08.)

Un tableau savant du temps d'usure des effets et équipements permettait de déterminer les moments de "réapprovisionnement du crédit initial"

et ainsi de suite, année après année.....

Une comptabilité si bien tenue permettait en 1870 de déclarer, "pas un bouton de guêtre ne manque à l'armée française" lors de la déclaration de la guerre à la Prusse.

ET maintenant, BONNES VACANCES.